

## Fermeture du formulaire d'aide d'urgence

Publié le 14 février 2025, Mis à jour le 14 février 2025  
Catégorie(s) : Les Crous



**CONFORMÉMENT À CE QUI AVAIT ÉTÉ ANNONCÉ PAR ELISABETH BORNE, MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, LES ÉTUDIANTS MAHORAIS VIVANT À MAYOTTE OU ORIGINAIRES DE L'ARCHIPEL ET ÉTUDIANT SUR LE RESTE DU TERRITOIRE NATIONAL ONT PU BÉNÉFICIER D'UNE AIDE DE 300 EUROS, DÉPLOYÉE ET VERSÉE PAR LES CROUS.**

Les étudiants non boursiers avaient jusqu'au 14 février 2025 pour faire leur demande d'aide exceptionnelle en ligne.

Toutes les demandes qui ont été formulées jusqu'au 14 février seront instruites et les étudiants recevront une réponse au plus tard le 15 mars.

Si vous êtes étudiant mahorais et que vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter votre Crous via la plateforme de prise de RDV <https://mesrdv.lescrous.fr/fr> ou le 0800 00 55 16 (numéro vert).

### **LES DISPOSITIFS D'AIDE PSYCHOLOGIQUE**

Vous pouvez également contacter la plateforme d'écoute et de soutien psychologique anonyme et gratuite joignable 24h/24 et 7J/7 au 0800 73 08 15.

### Fermeture du formulaire d'aide d'urgence

Publié le 14 février 2025, Mis à jour le 14 février 2025  
Catégorie(s) : Les Crous

Nous vous rappelons qu'avec le dispositif Santé Psy Etudiant, vous bénéficiez de 12 séances gratuites avec un psychologue partenaire : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

### **POUR CONTACTER LE CROUS DE LA RÉUNION MAYOTTE**

Le Crous de La Réunion et de Mayotte a créé une adresse email dédiée de prise de contact  
[crise-mayotte@crous-reunionmayotte.fr](mailto:crise-mayotte@crous-reunionmayotte.fr)